

Direction **R**égionale des **Fi**nances **p**ubliques des Hauts-de-France et du département du Nord

PRELEVEMENT A LA SOURCE Mariage ou PACS

PREREQUIS OBLIGATOIRES

Pour effectuer cette démarche vous devez vous munir de :

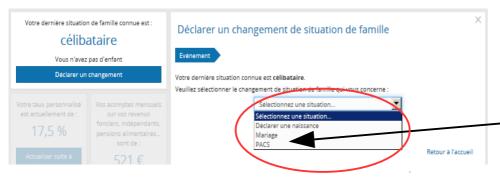
- 1°- disposer d'un espace particulier sur « impots.gouv.fr »
- 2°- Vos Nom, prénom et date de naissance (pièce d'identité)
 - Votre numéro fiscal
 - La date de l'union
 - Les nom, prénom et date de naissance du conjoint
 - Le numéro fiscal du conjoint
 - Date de naissance du conjoint
 - Les montants des revenus perçus, de chaque membre du foyer pour 2018 (y compris les personnes à charge)
 - Le numéro du compte bancaire (RIB)





Une fois dans votre
espace particulier sur
« impots.gouv.fr » :
 sélectionnez
 « Gérer mon
 prélèvement
 à la source »

Puis sélectionnez : « Déclarer un changement »



2

Dans la liste qui apparaît sélectionnez

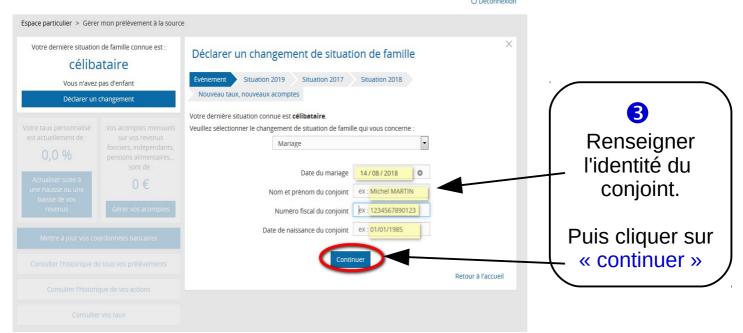
« Mariage » ou « PACS ».

Puis cliquez sur « Continuer »

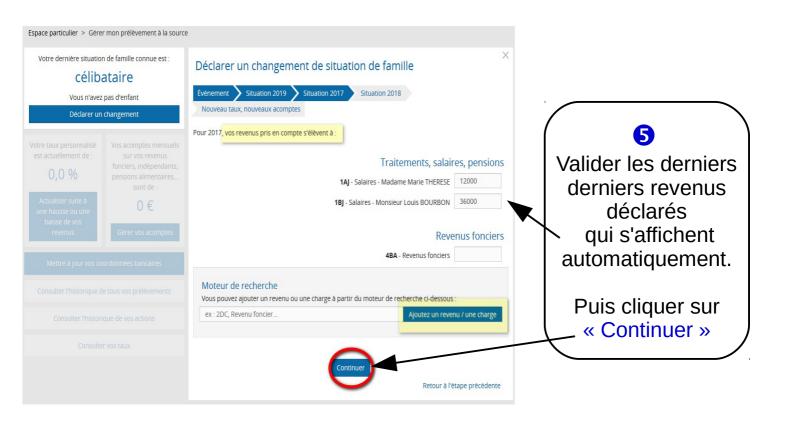


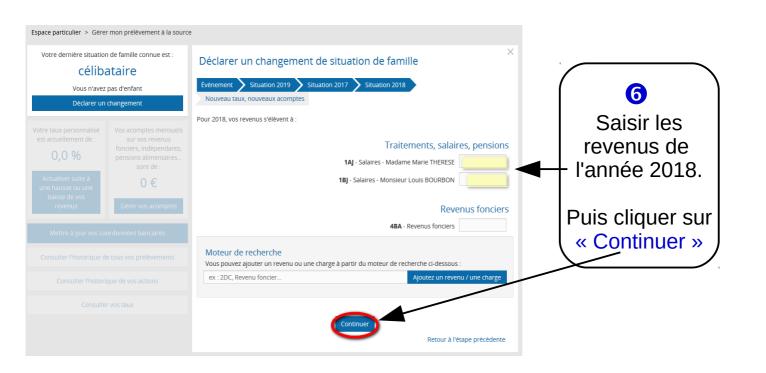
Madame Marie THERESE
Numéro fiscal : 1349335710352
Dernière connexion le 31 décembre 2018 à 10:15:06

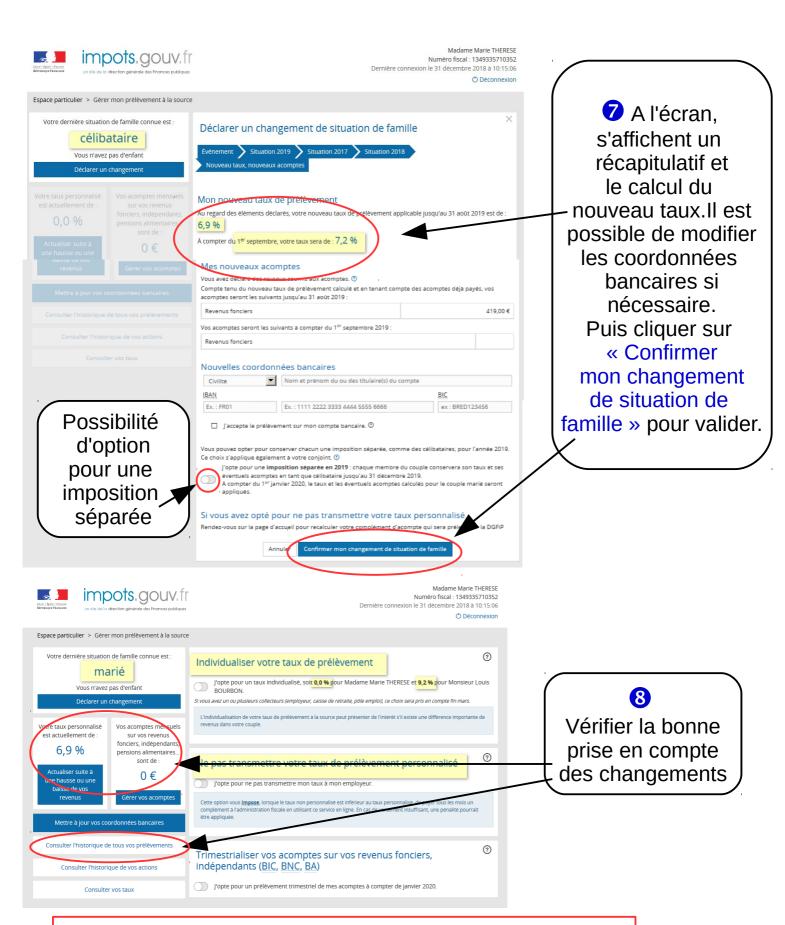
Déconnexion











Votre nouveau taux sera appliqué à votre traitement, salaire ou pension dans un délai de 3 mois maximum